

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 7 JUILLET 2014

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 7 juillet 2014, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchar, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

126-07-2014

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

127-07-2014

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2014

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions le 3 juin 2014 et celui de la séance extraordinaire du 16 juin 2014, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de juin 2014 soient acceptés tel que rédigés.

128-07-2014

DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL PAR LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE DU RAPPORT DES INDICATEURS DES GESTIONS, ÉGALEMENT DÉPOSÉ AU MAMROT LE 9 JUIN 2014

129-07-2014

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseiller Philippe Roy soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2014, et qu'il soit désigné substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

130-07-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 300, RUE DES ÉRABLES – LOT 604-1-4

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure identifiée au lot 604-1-4, situé au 300, rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière n'est pas respectée pour un bâtiment complémentaire qui devrait être à 6.5 pieds (2 mètres) et dont il manque 18 cm au Nord Ouest et 25 cm au Sud Ouest.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier cette demande, le jeudi 12 juin 2014;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, accepte la demande de dérogation mineure pour le bâtiment complémentaire de la propriété située sur le lot 604-1-4, sur la rue des Érables.

131-07-2013

CLUB DE MOTONEIGES HIBOUX DU KAMOURASKA INC. – DEMANDE DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneiges Hiboux du Kamouraska inc. pour l'installation d'une signalisation adéquate aux traverses de chemins publics;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME qu'une signalisation adéquate sera installée aux traverses de chemins publics, soit : chemin des Sables Est, route Dionne, chemin du Fronteau, 3^e Rang Est et Ouest, route Martineau et le chemin de la Station.

132-07-2014

APPEL D'OFFRES POUR DÉCOHÉSIONNEMENT ET ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA STATION, SUR 1,042 MÈTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à faire paraître dans le journal "Le Placoteux" et sur le SEAO, un appel d'offres pour le décohésionnement et l'asphaltage du chemin de la Station, sur 1,042 mètres.

133-07-2014

TRAVAUX D'ASPHALTAGE POUR LA ROUTE JEFFREY ET LE PONT DU CHEMIN HUDON

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer sur la route Jeffrey pour le passage à niveau et au pont du chemin Hudon;

CONSIDÉRANT les prix obtenus de Pavage Francoeur;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE PROCÈDE à l'engagement de Pavage Francoeur pour effectuer les travaux d'asphaltage au coût de 9 880 \$ pour la route Jeffrey et de 2 200 \$ pour le pont du chemin Hudon, totalisant la somme de 12 080 \$ plus les taxes.

Les crédits budgétaires seront pris dans le budget 02 32000 622, pour Achat d'asphalte-Entretien des chemins de voirie.

134-07-2014

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
POUR UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE POUR LES LOTS 510P, 510-1P et 512P –
ENTREPÔT À SEL DE VOIRIE**

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation visant l'exploitation du terrain à des fins de services publics, plus précisément pour la construction d'un entrepôt à sel de voirie sur les lots 510P, 510-1P et 512P du cadastre de Ste-Anne de la Pocatière,

ATTENDU QUE dans la zone blanche de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, au meilleur de la connaissance des officiers municipaux et des membres du conseil Municipal, il n'existe pas de possibilité pour un tel usage.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE la demande respecte le règlement de zonage pour cet usage dans la zone concernée ;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale parce qu'il n'y en a pas de façon immédiate.

ATTENDU QUE la municipalité, en vue de se rendre conforme aux lois de l'environnement doit procéder à la construction d'un entrepôt à sel de voirie, respectera les directives du MDDELCC passées, et futures;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'y a pas de cour d'eau à proximité des lots mentionnés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE:

- indique à la Commission que ce projet est conforme à la réglementation municipale,
- autorise le maire, monsieur Rosaire Ouellet ainsi que madame Sylvie Dionne, secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette résolution ainsi que la demande à la CPTAQ,
- autorise le versement des frais de 278 \$ pour l'étude de la demande.

135-07-2014

SÉMINAIRE SUR L'ÉVALUATION DE LA SANTÉ GLOBALE DES SOLS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE,

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE MAIRE, M. Rosaire Ouellet, participe au premier séminaire sur l'évaluation de la santé globale des sols qui se tiendra à La Pocatière le 21 août prochain au coût de 40 \$, taxes et frais inclus.

136-07-2014

JOURNÉE VITRINE TECHNOLOGIQUE « À LA DÉCOUVERTE DU SAULE »

Osons l'osier, journée vitrine technologique visant à favoriser la sensibilisation et l'information entourant les nombreuses utilisations du saule pour les secteurs commercial, environnemental et municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE MAIRE, M. Rosaire Ouellet, participe à cette journée « À la découverte du saule » qui se tiendra le jeudi 11 septembre 2014, au coût de 50 \$ pour la journée plus le 4 à 6, plus taxes.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

⇒ Cercle des Fermières – Demande de soutien financier.

137-07-2014

CERCLE DES FERMIERE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE soutenir financièrement le Cercles des Fermière de La Pocatière pour un montant de 70.00\$.

138-07-2014

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 133 652.50 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § MRC de Kamouraska : Transmission de la résolution 205-CM2014 concernant la prise de compétence de la MRC en matière de valorisation des matières organiques putrescibles.
- § Remerciements pour soutien financier à l'occasion de la «Course de l'Anse de La Pocatière : mon défi 2014».
- § MRC de Kamouraska : Règlement n° 184 visant la modification du règlement de contrôle intérimaire n° 143 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Kamouraska.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

139-07-2014

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H33.

Rosaire Ouellet, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-très.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 7 JUILLET 2014

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	<i>juin</i>	26 995.88 \$
Entreprise Denis Lemieux inc	Entretien ménager- juin	385.17 \$
Hydro-Québec	Égout	103.96 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	482.36 \$
Hydro-Québec	Terrain de jeux	57.70 \$
Bell Canada	Administration	313.62 \$
Bell Mobilité	Urbanisme	41.47 \$
Virgin Mobile	Cellulaire maire	57.95 \$
Visa Desjardins	Formation	63.24 \$
SSQ	Assurance vie (juin)	1 314.16 \$
Sylvie Dionne	Frais déplacement - Formation	110.70 \$
Sylvie Dionne	Rencontre Pacte rural	22.50 \$
Rosaire Ouellet, maire	Frais déplacement (mai et juin)	159.18 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		30 107.89 \$
DÉPENSES COURANTES		
SERVICES SANITAIRES ROY		708.25 \$
LE PLACOTEUX		133.14 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC.		474.28 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE		4.00 \$
GYROTECH		1 119.86 \$
DISTRIBUTION BRUNET		300.98 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		158.68 \$
AGRO ENVIRO LAB		466.23 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		299.68 \$
GARAGE CONRAD DIONNE		51.53 \$
GROUPE DYNACO		414.26 \$
MICHEL MONTMINY INC.		484.26 \$
LOCATION J C HUDON INC		329.12 \$
MEGALITHE INC.		946.23 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE		58.41 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON		5 748.75 \$
PNEUS LEVESQUE		28.74 \$
G LEMIEUX ET FILS INC		5 001.01 \$
IMPRESSIONS SOLEIL		464.50 \$
ELECTRO FC SONORISATION		86.23 \$
CLAUDE DIONNE		2 456.43 \$
KATAPULTE COMMUNICATION		722.04 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		202.42 \$
CARQUEST LA POCATIERE		354.24 \$
PUBLICITE P A MICHAUD		468.53 \$
IDC INFORMATIQUE		534.63 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT		47 342.11 \$
SERVLINKS COMMUNICATION		87.33 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		4 199.82 \$
MACPEK INC.		121.90 \$
CAMPOR		845.07 \$
C W A		270.19 \$
LES EXCAVATIONS PIERRE-JEAN HUDON		448.41 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT		86.23 \$
LES ENTREPRISES BOURGET		8 817.78 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		1 855.14 \$
ALIMENTATION COOP LA POCATIERE		123.42 \$
REVENU QUEBEC		7 125.42 \$
MRC DE KAMOURASKA		132.25 \$
POSTES CANADA		362.20 \$
REVENU CANADA		2 922.03 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-PHILIPPE-DE-NERI		6 768.21 \$
FEDERATION QUEBECOISE		20.67 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		103 544.61 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		133 652.50 \$